

## COMMUNE DE MALINTRAT CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le premier décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. OLLIER Christian, Maire.

Date de convocation : 24 novembre 2015

Membres présents : M. OLLIER Christian, M. CORDESSE Daniel, Mme MONISTROL Jacqueline, Mme FAJON Annie, M. DECOMBAT Frédéric, M. CHARNAY Olivier, Mme FOURNET Marelyse, M. BEAUGER Daniel, M. NAVARRO Olivier, Mme ROUVET Nathalie, M. MARCHEPOIL Alain, Mme JOUFFRAY Suzanne.

Absents excusés :

- Madame DE VASCONCELOS Stéphanie pouvoir à Mme FOURNET Marelyse
- Madame BURILLE Line

Secrétaire : M. CORDESSE Daniel

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

### **35/ OBJET DE LA DELIBERATION : Avis de la Commune sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté en CDCI du 5 octobre 2015.**

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L 5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) tel que proposé par Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme et présenté le 5 octobre 2015 à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) ;

Monsieur le Maire expose que comme le prévoit le CGCT, le SDCI est soumis pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante, en matière de coopération intercommunale.

Le projet de SDCI a été reçu en mairie le 8 octobre 2015.

## **Un projet de schéma qui réduit le nombre d'intercommunalités de 44 à 14 dans le Puy de Dôme :**

Le projet propose pour la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat une fusion avec Riom Communauté et Volvic Sources et Volcans pour faire un ensemble de 32 communes et environ 66 000 habitants. Ce regroupement de 3 intercommunalités atteint le seuil légal de population (50 000 habitants) qui permettrait à terme, la création d'une Communauté d'Agglomération (sous réserve que les compétences nécessaires soient transférées à l'EPCI).

Monsieur le Maire rappelle que le Préfet a précisé que le « futur schéma doit se construire sur la base d'une nouvelle conception de l'intercommunalité intégrant, au-delà de l'intercommunalité de projets, la notion d'intercommunalité de gestion permettant une meilleure mutualisation. Pour ce faire, il doit prendre en compte les notions de centralité et de pôle d'attractivité et lorsqu'il n'y a pas de centralité, établir une meilleure solidarité autour des pôles économiques.

Les nouveaux périmètres des EPCI à fiscalité propre, croisés d'une part avec les compétences que ces établissements décideront d'exercer et d'autre part avec celles qui leur seront automatiquement attribuées par la loi, agiront sur le devenir des syndicats dont les territoires interfèrent en tout ou partie avec eux. »

## **Une fusion de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat avec Riom Communauté et Volvic Sources et Volcans qui répond à plusieurs enjeux :**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2011, le Conseil Municipal de Malintrat dans son ensemble, fit le choix d'intégrer la Communauté de Communes Limagnes d'Ennezat. Cette décision était principalement motivée par le fait que ce territoire était composé de communes de Limagne à caractère rural, avec des fiscalités identiques. Même si le bassin de vie, pour la plupart des administrés de Malintrat était l'Agglomération Clermontoise, ce choix nous l'assumons pleinement, la population voyait à l'époque une cohérence avec cet EPCI.

Aujourd'hui nous pouvons constater plus encore que notre commune **appartient au Bassin de vie de Clermont-Ferrand** : une grande partie des habitants du territoire s'y rend pour les soins médicaux, l'enseignement (lycée, université) ou encore les activités sportives et culturelles. Il est à noter également que notre collège de secteur se trouve sur Gerzat. Une grande partie des actifs habitant Malintrat vont travailler sur Clermont-Ferrand et sa banlieue.

Nous sommes aux portes de Clermont-Ferrand, limitrophe avec des communes appartenant à Clermont-Communauté (Gerzat, Aulnat, Pont du Château, Lempdes)

Nous ne pouvons que constater que les services publics mis en place sur cette communauté sont plus cohérents et pratiques pour nos administrés que ceux mis en place sur Riom (exemple les transports en commun)

La Commune de Malintrat souhaite continuer son développement pour offrir toujours plus de services à l'usager, dans une volonté de dynamisme, d'attractivité et d'innovation. En ce sens, une fusion **avec des intercommunalités dans une logique similaire et correspondante au même bassin de vie est souhaitable.**

Notre Commune fait partie du PETR du Grand Clermont et du même SCOT que Clermont Communauté.

**Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil municipal avec 11 voix pour et deux contre (M. CORDESSE Daniel, M. MARCHEPOIL Alain) émet un avis défavorable au projet de Schéma départemental de coopération intercommunale présenté en CDCI le 5 octobre 2015 et demande son intégration à Clermont-Communauté.**

### **36/ Modifications des statuts du SBL**

Vu la délibération du conseil syndical du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne (SBL) en date du 7 octobre 2015 approuvant les modifications de ses statuts,

Vu l’article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Maire concernant les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne (SBL),

Après en avoir délibéré à l’unanimité

Le Conseil Municipal

### **DECIDE**

**D’approuver** les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne (SBL)

### **RAPPORTS SYNDICAT ET COMMISSION**

#### **SBL**

Nom du rapporteur : M. CORDESSE Daniel

Réunion du 30 novembre 2015

Notamment à l’ordre du jour :

- Approbation du procès- verbal de la réunion du 7/10/2015
- Orientations budgétaires 2016
- Avis sur le projet de la SDCI
- Autorisation de paiement en investissement avant le vote budget 2016
- Travaux vestiaire de Joze
- Bilan programme grands travaux
- Point sur les travaux AEP et Grands Travaux
- Décision modificative n°2

## **SBA**

Nom du rapporteur : Mme FOURNET Marelyse

Réunion du SBA au siège de la Communauté de Communes Limagne Ennezat

Lors de cette réunion il a été demandé :

- 26 levées pour chaque collecte (ordure ménagère et sélective)
- Révision de la grille tarifaire
- Le montant des redevances de chaque administré

## **CONSEIL D'ECOLE**

Nom du rapporteur : Mme FAJON Annie

Réunion du 12 novembre 2015

- Actuellement 117 enfants scolarisés
- Le projet d'école sera connu au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre (année scolaire 2015-2016)

Dates à retenir :

- 3 juin : concert à l'église
- 11 juin : kermesse

## **CIAS Ennezat**

Nom du rapporteur : Mme MONISTROL Jacqueline

Réunion du 26 octobre 2015

Notamment à l'ordre du jour :

- Rapport de présentation budgétaire 2016
- Décision Modificative n°2 du budget 2015 du portage de repas
- Décision modificative n°2 du budget 2015 du CIAS
- Avenant n°1 de la convention tripartite ayant trait à la construction
- Plan pluriannuel d'investissement (intégration des travaux dans le prix de journée)
- Point sur le dossier des travaux

Réunion du 30 novembre 2015

- Notamment à l'ordre du jour :
- Procès- verbal de la précédente réunion
- Décision modificative n°4 du budget 2015 de l'EHPAD
- Présentation du projet des travaux retenus au concours d'architectes

**L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question posée, la séance est levée à 21 heures**

Délibérations :

- Avis de la Commune sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté en CDCI du 5 octobre 2015
- Modification des statuts SBL

<i>OLLIER Christian</i>	
<i>CORDESSE Daniel</i>	
<i>MONISTROL Jacqueline</i>	
<i>FAJON Anne Marie</i>	
<i>DECOMBAT Frédéric</i>	
<i>CHARNAY Olivier</i>	
<i>FOURNET Marelyse</i>	
<i>BEAUGER Daniel</i>	
<i>DE VASCONCELOS Stéphanie</i>	
<i>NAVARRO Olivier</i>	
<i>ROUVET Nathalie</i>	
<i>BURILLE Line</i>	
<i>JOUFFRAY Suzanne</i>	
<i>MARCHEPOIL Alain</i>	